

«Le tri des déchets» est réglementé par Yokohama

Des sanctions seront infligées aux personnes qui ne respectent pas le tri.

Concernant la séparation et le recyclage des déchets, les citoyens et les entreprises sont dans l'obligation de respecter la méthode de classification et celle de décharge par ordonnance. Des sanctions seront infligées aux citoyens et entreprises qui ne respectent pas le tri. Condamnation à une amende aux récidivistes (2.000 yen) en vigueur depuis le 1er mai 2008. A cet égard des instructions seront données par étape comme suit :



- Les agents de la ville de Yokohama ouvrent des sacs poubelles pour enquêter des déchets non triés.
- Les individus concernés par les mesures susmentionnées seront ceux qui ne trient pas volontairement malgré les notes informatives. Ceux ayant agi par erreur ne seront pas concernés.
- Pour des renseignements Division promotion des ressources du ménage. ☎671-3819

Le tri des canettes, des bouteilles et des bouteilles en plastique est effectué "à la main" !

[Prévention de mélange des produits dangereux]

Étant donné que de nombreux processus de recyclage impliquent un tri manuel, le travail peut être dangereux et a donné lieu à de nombreux accidents qui ont blessé le personnel.



Apportez des "seringues et aiguilles" chez votre médecin traitant !

[Notice lors du tri] Les produits qui contenaient de la nourriture et des boissons (y compris les condiments et les pilules).



Retirez les bouchons et les étiquettes et jetez-les avec des contenants et des emballages en plastique. Jetez les autocollants d'application avec les déchets combustibles.

- Les bouteilles de coffrets de produits cosmétiques doivent être jetées avec les déchets non combustibles.
- Utilisez complètement le contenu. Couvreuses métalliques doivent être jetés avec de petits métaux.

Si vous avez des questions sur le jet des ordures, la collecte, les points de collecte, l'élimination des corps des animaux, etc., renseignez-vous auprès de votre bureaux de collecte !

Si vous ne parlez pas le japonais, demandez à une personne qui parle le japonais de nous appeler.

| Bureau de ramassage (Lun-Sam, 8:00-16:45) | | | | | |
|---|----------|----------|-----------------|----------|----------|
| Arrondissements | TEL | FAX | Arrondissements | TEL | FAX |
| Tsurumi | 502-5383 | 502-5482 | Kanazawa | 781-3375 | 788-0269 |
| Kanagawa | 441-0871 | 441-5938 | Kohoku | 541-1220 | 541-1224 |
| Nishi | 241-9773 | 251-1791 | Midori | 983-7611 | 982-7973 |
| Naka | 621-6952 | 625-2932 | Aoba | 975-0025 | 975-0028 |
| Minami | 741-3077 | 741-6492 | Tsuzuki | 941-7914 | 941-8409 |
| Konan | 832-0135 | 832-5204 | Totsuka | 824-2580 | 824-2820 |
| Hodogaya | 742-3715 | 742-4931 | Sakae | 891-9200 | 893-7641 |
| Asahi | 953-4811 | 953-6669 | Izumi | 803-5191 | 803-7951 |
| Isogo | 761-5331 | 754-6109 | Seya | 364-0561 | 391-4784 |

Inscription et renseignement sur les déchets encombrants

Langues prises en charge : Anglais, Chinois, Coréen, Espagnol, Portugais

Inscription via internet

Vous pouvez vous inscrire à la collecte des déchets encombrants aussi par internet. Pour les détails, consultez le site de la ville de Yokohama.

*Si vos déchets ne figurent pas sur la liste de l'inscription en ligne, inscrivez-vous par téléphone (vous pouvez utiliser les téléphones fixes ainsi que les téléphones mobiles y compris les téléphones intelligents).



Comment vous inscrire ?

Pour ceux qui s'inscrivent par téléphones générales (NAVIDIAL)

☎ 0570-200-530

Si vous utilisez un forfait ou un numéro vert ou d'autres services d'appel à prix réduit ou gratuit pour la téléphonie mobile ou IP

☎ 045-330-3953

Horaires du service Du lundi au samedi (également ouvert les jours fériés, sauf la fin et de début du nouvel an) 8h30 - 17h00

Les lundis et mardis et les lendemains de jours fériés, les lignes téléphoniques sont très occupées. Veuillez éviter les heures de forte affluence ou utiliser l'internet. Les appels sont enregistrés pour améliorer la qualité du service.

Brochure de la maison

Le tri sélectif des déchets

Astuces pour bien organiser le tri sélectif

Commencez par un tri sélectif de «Papier» Récipients et emballages plastique «Déchets combustibles».



Installez des corbeilles de tri sélectif



Effectuez le tri de vos déchets dès que vous les avez, afin d'éviter des mélanges des récipients et emballages plastiques dans des déchets combustibles.



Triez vos déchets au moment de les jeter

Boîte à déchets combustibles

- Déchets alimentaires
- Articles plastiques
- Papiers souillés, Papiers aluminium. Papier laissant l'odeur
- Petits appareils de maison

Boîte à papiers recyclables (ou autres papiers)

- Autres papiers à part Journaux, Revues, Boîte en carton Briques alimentaires
- Prospectus, Enveloppes, Cartes mémo etc ...
- Journaux, Revues, Boîte en carton, Briques alimentaires, doivent être attaché séparément en ficelle.

Boîte à récipients et emballages plastiques

Les rincer avec de l'eau légèrement

- Bouteilles et Flacons en plastique
- Barquettes alimentaires
- Sacs plastiques, films plastiques
- Tubes
- Filets en plastique
- Emballages à bulles ou en polystyrène expansé

Les incendies dans les véhicules de collecte se produisent fréquemment !



Ne mélangez pas les produits avec des batteries intégrées avec des "déchets combustibles" ! Veuillez jeter les petits appareils électroménagers rechargeables avec des batteries non amovibles en les mettant dans un sac différent des déchets combustibles le jour de la collecte des déchets combustibles.



Contribuez à la "collecte" des petites batteries rechargeables (y compris les batteries mobiles) !

Les fabricants et les importateurs sont tenus de collecter et de recycler dans leur responsabilité les petites batteries rechargeables (y compris les batteries mobiles) et les utilisateurs ne peuvent les déposer sur le lieu de collecte. Elles ne peuvent pas être éliminées dans les points de collecte. Le JBRC (Japan Portable Rechargeable Battery Recycling Centre ou Centre de recyclage des batteries rechargeables portables au Japon), Association Générale Incorporée, constituée, entre autres, de fabricants les collectera par les cans de collecte jaunes (boîte pour le recyclage de petites batteries rechargeables) chez les magasins d'électroménager, chez les magasins de vélos, dans les magasins de bricolage, etc.

Lieu de mise en place des boîtes Mairie, les magasins d'électroménager, les magasins de vélos, magasins de bricolage, etc.

Piles à collecter Piles nickel-cadmium Piles nickel-métal-hydrure Piles lithium-ion Fabriquées par les entreprises membres du JBRC (fabricants de piles, fabricants d'équipements, compagnie de mise en boîte)

Attention

- Isoler les bornes avec du ruban adhésif.
- Les batteries qui peuvent être collectées doivent être fabriquées par des entreprises membres du JBRC.
- Les batteries de vélos électriques ne peuvent être collectées qu'après des magasins de vélos, des mairies d'arrondissement et des bureaux de collecte.

Produits portant les symboles suivants

- Li-ion Piles lithium-ion
- Ni-Cd Piles nickel-cadmium
- Ni-MH Piles nickel-métal-hydrure

Boîtes de recyclage pour de petites piles rechargeables

- Magasins d'électroménager
- Marchands de vélos
- Magasins de bricolage
- Supermarchés
- Mairie, etc.

De nombreux produits qui peuvent entraver le recyclage ou créer un danger sont mélangés. Veuillez respecter les règles afin d'utiliser efficacement des ressources limitées.



Veillez vérifier les jours du ramassage dans votre quartier et notez ci-dessous.

| Catégories de déchets et collecte des déchets. (Comment trier? et Comment jeter?) | Jours de ramassage | Caractéristiques |
|---|---|--|
| Ordures combustibles Jetez dans un sac semi-transparent ou dans un récipient avec couvercle. | | Déchets de cuisine *éliminer l'eau en excès Articles en plastiques du type : Cassettes vidéo, CD, jouets, seaux, briquets jetables, etc. Petits appareils de maison (appareils téléphones, autocuiseur de riz) *Fait à l'origine de plastique et mesurant moins de 50 cm. Mettez à part la partie métallique intérieure de l'autocuiseur de riz (moins que 30 cm) avec les petits articles en métal Les petits appareils électroménagers dont les batteries ne sont pas amovibles doivent être jetés dans un " autre sac " des déchets combustibles. Papiers ne convenant pas au recyclage Papiers souillés Récipients en papier de yogourt et glace. Papier métallique, Briques alimentaires qui sont recouvertes d'aluminium à l'intérieur. |
| Ordures-non-combustible Mettez des articles dans une boîte ou enveloppez les dans des journaux et marquez clairement, ce qu'il y a à l'intérieur. | | Enveloppez les articles dans du papier journal ou une boîte et indiquez au-dessus de quoi il s'agit. Articles en verre *Verre Céramiques Néons, ampoules Les produits LED (en plastique) doivent être jetés avec les déchets combustibles. Bouteilles de produits cosmétiques et flacons de produits pharmaceutiques (sauf médicament oraux) Les bouchons de plastique doivent être jetés avec les récipients et emballages de plastique. |
| Bombes aérosols Videz et ne laissez pas de contenu et jeter dans un sac semi-transparent. (uniquement aérosols) | | Bombes aérosols (Cartouches de gaz, de sprays capillaires, de spray pour insectes, etc.) *Les bombes aérosols ne doivent pas être percées. Vérifiez que celles-ci sont complètement vides loin d'une source de chaleur, d'étincelles ou dse flammes. (Si vous ne parvenez pas à faire sortir le contenu d'une bombe aérosol, veuillez contacter le Bureau des ressources et du recyclage des ordures) Mettez le bouchons en plastiques avec les récipients et emballages plastiques. |
| Piles sèches Jetez dans un sac semi-transparent. | | Piles cylindriques et piles boutons Piles au manganèse, piles alcalines et piles lithium Autres types de piles non accepté Les piles bouton ne sont pas acceptées ni les piles rechargeables → retourner les à un magasin qui participe au programme de recyclage (Merci de contacter votre magasin de détail ou le Bureau des Ressources et du Recyclage des Ordures pour plus d'information). |
|  Récipients et emballages plastiques Rincer les avec de l'eau légèrement et jeter dans un sac semi-transparent. | | Tous les récipients plastique et emballages portant ce logo  rentre dans cette catégorie. Bouteilles du type Shampooing et détergents Tubes du type Dentifrices, tubes de mayonnaise etc ... Pots et gobelets en plastique et emballage du type Crèmes dessert, emballage pour les oeufs, boîte de bento, etc Barquettes alimentaires Plateaux des produits alimentaires frais (viande, poissons, etc.) Filets en plastiques Filets utilisés pour les fruits et les légumes Bouchons Bouchons en plastiques des bouteilles en PET, etc. Sacs en plastique et films en plastique Sacs en plastique du supermarché, emballage plastique de chips et biscuits apéritifs, etc. Emballages à bulles ou en polystyrène Protégeant les articles tels que l'électronique, etc. • Toujours vider complètement et rincer à l'eau légèrement ces récipients avant de les jeter. • Retirer autres matières que les plastiques (métaux, papiers etc...) *Veuillez réduire les volumes d'ordures en les coupant ou les compressant. Qu'est-ce qui constitue des «récipients et emballages»? C'est le plastique d'un article que l'on jette après utilisation du produits. Ne jetez pas des articles ci-dessus avec des récipients et des emballages plastiques. Articles plastiques du types : Cassettes vidéo, CD, jouets, seaux, Briquets jetables etc. → Jeter les avec les Déchets combustibles. Comment rincer les récipients et emballages plastiques? Utilisez tout le contenu des tubes (de mayonnaise, par exemple) avant de jeter mais il n'est pas nécessaire de les laver à l'eau. Rincez légèrement les barquettes alimentaires, gobelets et bouteilles en plastique avec le reste d'eau de vaisselle pour retirez la tâche. |
| Boîtes, bouteilles, et bouteilles en PET Retirer bouchons et étiquettes plastiques (pour les bouteilles PET) rincer avant de jeter. Rassembler les articles en PET, boîte en métal, bouteilles dans un sac semi-transparent ou dans un récipient avec couvercle. | | Boîte en métal et récipients en verre Récipients en verre ayant contenu de la nourriture. Bouteilles en PET avec le logo  ayant contenu boissons, sake, vinaigre, mirin, sauce de soja etc... Boîtes en métal Bouteilles Bouteilles en PET Ne pas compresser les boîtes. Compresser les bouteilles en PET Retirer bouchons et étiquettes plastiques et les jeter avec les Récipients et emballages plastiques. *Les tris étant fait principalement à la main, merci de ne jamais y mettre entre autres les aiguilles de seringues. Ne jetez pas des articles ci-dessus avec des Boîtes, Bouteilles, Bouteilles en PET. Boîte de peinture → Jeter avec les Petits articles en métal Bouteilles et flacons de produits de maquillage et médicaments (Sauf médicaments oraux) → Jeter avec les déchets non combustibles |
| Petits Articles en Métal Ne les mettez pas dans un sac, seuf les petits articles tels que les cuillères etc... | | Articles en métal de moins de 30cm. (Principaux objets.) Pots, boilloires, grille-pain, pots de peintures, couteaux Parties en métal de parapluie, ceintre, récipient en métal d'autocuiseur de riz. *Masurez le diamètre marmites et casseroles (Les poignées ne doivent pas mesurer.) *Enveloppez les articles dangereux (les outils coupants, couteau) dans du papier épais ou journal et marquer dssus de quoi il s'agit. Les articles qui sont une grand part non-métallique devraient être jetés avec les Déchets combustibles. |
| Papier recyclable Chaque articles doivent être attaché séparément en ficelle. Autres Papiers : Jeter dans des sacs en papier ou dans des sacs semi-transparent. Tissu usagé Jeter dans un sac semi-transparent. *La ville de Yokohama ne les collecte. | Sur rendez-vous Le prix exigé | S'il existe pour votre lieu de résidence un système de recyclage en groupe, veuillez Utiliser en propriétés ce service, avant d'utiliser les services de la ramassage de la ville. Journaux Matières imprimées Carton Briques alimentaires (Pour les boîtes en carton recouvertes d'aluminium à l'intérieur jeter les avec les déchets combustibles.) Nettoyer, couper, et ouvrir les cartons, puis attacher les ensembles avec une ficelle. *Regroupez - les selon les articles et attachez - les avec une ficelle ! *Pliez-les et attachez - les avec une ficelle ! Autres papiers Papiers d'emballages, cornets en papiers, papiers déchetés, boîte en papiers de sucreries, reçus, sacs en papier etc... Jeter dans des sacs en papier (s'il n'y a pas de sac en papier disponible, utilisez des sacs semi-transparent) et fermer le sac avec une ficelle. Non accepté : Ne jetez pas des articles ci-dessus avec les papiers recyclables. Jeter avec les déchets combustibles. (Autres sortes de papiers doivent être jetés avec les papiers recyclables) Papiers souillés (boîte de pizza, emballage d'hamburgers, etc.), papier métallique, boîte en carton enduite d'aluminium, papier carbone, décalcomanies, papier sensible à la chaleur, (qui gonflent avec la chaleur, pour braille), récipients en papier de yaourt ou glace, de nouilles instantanées, de détergents, de savons. Tissus usagés Jeter les articles propres et secs dans un sac semi-transparent. Vêtements, Draps, Couvertures, Rideaux Les articles souillés ou déchirés ainsi que les articles rembourrés avec du coton doivent être tries avec les déchets combustibles. *Les articles mouillés par la pluie sont sujets à l'apparition de moisissures, ce qui empêchera leur réutilisation. En cas de pluie, attendez jusqu'au prochain jour de collecte ou utilisez une boîte de collecte de matières. |
| Ordures volumineuses Collez l'étiquette autocollante spéciale pour les déchets volumineux (encombrants) sur les déchets (placé de façon bien visible). Déposez vos encombrants à la déchetterie la plus proche de chez vous avant 8 heures du matin du jour de collecte. (sur rendez-vous). | | Ordures en métal de plus de 30cm, et autres ordures (plastiques, bois) de plus de 50cm. * Pour plus d'information, voir au verso Les télé, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, machines à laver, sèche-linges ne peuvent pas être ramassés sous cette catégorie. (avril 2009 -) → Demandez à ce que cet article soit repris, soit au magasin où vous l'avez acheté, soit au magasin où vous avez acheté un nouvel appareil pour le remplacer. → Si vous n'êtes pas sûr du magasin où vous avez acheté l'article, veuillez contacter le Comité de Promotion de recyclage des produits électroménagers de Yokohama. ☎ 0120-014-353 ☎ 0120-632-515 * Les ordinateurs ne peuvent pas être ramassés sous cette catégorie. → Veuillez vous adresser directement au fabricant du PC qui collectera votre ordinateur. S'il n'y a pas de fabricant connu, par exemple s'il s'agit d'un montage personnel, veuillez contacter l'Association de la promotion de 3R des ordinateurs. (☎ 03-5282-7685). Certains articles de petites tailles sont collectés avec les produits électroménagers. *Petits appareils de maison (chaîne radio-hifi, imprimants) fait à l'origine de plastique et mesurant moins de 50cm sont les ordures combustibles. |

